



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

n° 155-21 C

Objet : RS - Approbation des redevances et des conventions types d'occupation du domaine public pour des activités de cours de natation et de cours de patinage dans les piscines et la patinoire d'agglomération

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Walter Sartori
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jimmy Bâabâa à Claudine Bonilla - de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Daniel Bouchet à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Raphaële Mouric à Christian Berthomier - de Micheline Myard-Dalmais à Alain Caraco - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Pierretton à Cécile Trahand - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Corine Wolff à Michel Dyen

- conseillers excusés : 12

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - James Hallay - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Bruno Stellian

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

délibération n° 155-21 C

objet **RS - Approbation des redevances et des conventions types d'occupation du domaine public pour des activités de cours de natation et de cours de patinage dans les piscines et la patinoire d'agglomération**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que les diplômes du BEESAN ou du BPJEPS ou un diplôme équivalent de maître-nageur permettent aux maîtres-nageurs de dispenser des cours particuliers de natation. De même, les diplômes du BEESSG ou du BPJEPS permettent aux éducateurs sportifs spécialisés sports de glace de dispenser des cours particuliers de patin à glace.

Cette possibilité s'exerce notamment pour les éducateurs sportifs employés par Grand Chambéry, lorsqu'ils dispensent des cours en dehors de leurs temps de travail, et dans la mesure où ils respectent la réglementation en matière de cumul d'activité. Ils perçoivent alors une rémunération comme travailleurs indépendants.

En contrepartie de la possibilité d'accéder pendant une année aux bassins des piscines d'agglomération pour dispenser des cours particuliers, il est demandé à chaque maître-nageur concerné une redevance pour occupation du domaine public d'un montant de 100 €.

De même, en contrepartie de la possibilité d'accéder pendant une année à la piste de glace de la patinoire d'agglomération pour dispenser des cours particuliers, il est demandé à chaque éducateur sportif concerné une redevance pour occupation du domaine public d'un montant de 50 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la commission grands équipements du 11 octobre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le tarif de la redevance d'occupation du domaine public des piscines d'agglomération de 100 € par an et par maître-nageur autorisé,

Article 2 : **approuve** le tarif de la redevance d'occupation du domaine public de la patinoire d'agglomération de 50 € par an et par éducateur des sports de glace autorisé,

Article 3 : **approuve** les conventions types d'occupation du domaine public des piscines et de la patinoire d'agglomération à conclure avec les maîtres-nageurs et les éducateurs des sports de glace, permettant une occupation d'une durée d'une année,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 155-21 C

Objet de l'acte : RS - Approbation des redevances et des conventions types d'occupation du domaine public pour des activités de cours de natation et de cours de patinage dans les piscines et la patinoire d'agglomération

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public 2 - Autres

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) : Convention cours éducateur sports de glace, Convention cours MNS

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26202H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26202H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au